

# Lettre d'information

Septembre 2025

Aussi disponible en néerlandais et anglais

Visitez: [www.taxsquare.be](http://www.taxsquare.be)



## **Déduction pour revenus d'innovation : « aussi intéressante pour vous ? »**

- Grace à la déduction pour revenus d'innovation (DPRI) chaque BelCo, abstraction faite de sa taille, est encouragée de commercialiser de l'IP éligible.
- DPRI = redevance nette conforme au marché \* fraction nexus \* 85%
- L'IP éligible inclut des brevets et du logiciel informatique protégé par le droit d'auteur, abstraction faite de son champs d'application géographique. La DPRI s'applique aussi aux droits intellectuels en cours de demande et peut être combinée avec aussi bien la déduction de technologie qu'avec le régime IPP pour revenus des droits d'auteur.
- BelCo doit être (co-)propriétaire, usufruitière ou titulaire de licence de l'IP. Cependant, il n'est pas requis que l'IP soit activé au bilan de BelCo.
- Si BelCo concède une licence en vue de l'usage de l'IP, elle reçoit une redevance 'explicite'. En revanche, si BelCo utilise l'IP à des fins commerciales propres, son chiffre d'affaires inclut une redevance 'implicite'. La Commission de Ruling offre des méthodes afin d'identifier cette redevance implicite. Si l'IP supporte les activités-clé de BelCo, la méthode cost-plus est appropriée. D'autre part, si l'IP est un facteur clé de valeur, la méthode du profit résiduel est plutôt recommandée.
- Afin de déterminer les redevances nettes, les redevances brutes sont diminuées des dépenses R&D de l'exercice. Quand vous réclamez la DPRI pour la première fois, il se peut que les dépenses R&D historiques doivent aussi être déduites, soit en une fois, soit étalées sur 7 ans. Un prorata des autres coûts opérationnels de l'exercice réduit également la redevance nette.
- La fraction nexus donne une image progressive des dépenses R&D échelonnée sur le temps. Les activités R&D propres et les activités R&D sous-traitées à des tiers maximisent la fraction nexus. En revanche, les activités R&D sous-traitées au sein du groupe ainsi que les dépenses d'acquisition de l'IP minimisent la fraction. Faites attention: le fait qu'un actionnaire de BelCo rend des services R&D à BelCo par le biais de sa propre société donne lieu à une dépense R&D intra-groupe.
- Si la DPRI dépasse la base imposable de BelCo, l'excédent peut être reporté sans limitation. BelCo a même l'option de convertir la DPRI en crédit d'impôt qui réduira le montant d'impôt des sociétés à payer. Ceci peut être intéressant pour des 'grands groupes' soumis aux règles Pillar 2. Aussi dans le chef d'une PME, ce crédit d'impôt s'élève toujours à 25% \* DPRI!
- Si BelCo réalise une plus-value sur l'IP étant activé au bilan, la plus-value bénéficie de la DPRI si le prix de vente est réinvesti en dépenses R&D dans les 5 ans..
- Un Avis 2018/01 de la CNC illustre le traitement comptable. N'oubliez pas d'ajouter l'annexe 275 INNO à votre déclaration à l'ISOC.